

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL

RAPPORT

établi à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt

SESSION 2005

Durée : 3h00
Coefficient : 2

SPECIALITE : PAYSAGE ET GESTION DES ESPACES NATURELS

Vous êtes technicien supérieur territorial au sein de la ville de X. Le Directeur des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, un rapport sur la place des paysages en milieu urbain.

Documents joints :

- Document 1 :** « Plantations : Orléans veut lancer une nouvelle réflexion » - La Gazette des communes - 15 septembre 2003 - 2 pages
- Document 2 :** « Les nouvelles pratiques de fleurissement » - La Gazette des communes - 17 février 2003 - 5 pages
- Document 3 :** « Quand la ville veut sauvegarder ses forêts » - La Gazette des communes - 25 août 2003 - 3 pages
- Document 4 :** « La campagne est l'avenir de la ville » - Le Moniteur - Spécial aménagement - Edition 2004 - 2 pages
- Document 5 :** « Créer le paysage de demain » - La Lettre du cadre territorial - 15 septembre 2003 - 3 pages
- Document 6 :** « La végétalisation verticale s'implante progressivement à Paris » - La Gazette des communes - 17 janvier 2005 - 1 page

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Ce dossier contient 17 pages (y compris celle-ci)

- ✎ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- ✎ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ✎ Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.